

Délibération n°07	Conseil Municipal du 15 octobre 2015
Direction des affaires générales et juridiques	Domaine de compétence : Travaux – Enseignement
<p>Le jeudi quinze octobre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Madame Laurence CARON, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Francis LEROY, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Martina DESCHARLES, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Lucien BONVOISIN,</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER</p>	
Objet : Chantier école	
Rapporteur : Sébastien BAILLET	
Synthèse de la délibération :	Chantier École – Lycée Jules Verne d'Étaples-sur-mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu les dispositions du code du travail et notamment les articles L 211-1, R 4224-14, D 4153-15 et R 4153-39,

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 313-1, 331-4, 331-5, 332-3, 335-2, 411-3, 421-7 et 911-4,

Vu le décret n° 2003-134 du 8 septembre 2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de 16 ans,

Vu la circulaire interministérielle n° 11 du 23 novembre 2013,

Considérant

Que lycée Jules Verne d'Étaples-sur-mer s'est rapproché de la commune en vue d'organiser un chantier École pour l'unité de formation par apprentissage (UFA),

Que la commune, intéressée par le projet, a proposé un chantier de peinture sur le site l'école Jean Macé dans le courant du mois de novembre ou décembre 2015.

Que le Lycée Jules Verne a accepté cette proposition,

Qu'une convention de partenariat doit être conclue entre la commune et le Lycée en vue d'accueillir les élèves apprentis inscrits en Baccalauréat professionnel « Aménagement- Finition du bâtiment » et leur enseignant-Formateur,

Que des conventions de stage nominatives seront conclues,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider le principe de l'organisation d'un chantier École sur le site de l'école Jean Macé dans le courant du mois de novembre ou décembre 2015,
- de valider le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le maire à la signer ainsi que les actes d'exécution et éventuels avenants,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions de stage nominatives.

Le Plan de prévention est consultable auprès du Secrétariat de la Direction Générale

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa*



REÇU LE

1 0 NOV. 2015

Le Maire

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER

Philippe Fait



La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille